**CAHIER DES CHARGES**

**Nom et adresse de l’administration contractante :**

Collège Jean Racine

Rue du Docteur Raffegeau

28130 MAINTENON

Tél. : 02.37.27 61.05

Fax : 02.37.23.05.76

**Type de procédure :**

**Marché à procédure adaptée**

ARTICLE 1 : Objet du marché :

**Voyage à BRIGHTON**

**du 16 au 21 mars 2020**

**pour un groupe de 52 élèves et 5 accompagnateurs**

**Départ :** collège Jean Racine de Maintenon le lundi 16 mars 2020

**Retour :** collège Jean Racine de Maintenon le samedi 21 mars 2020

**Lieu : Brighton**

ARTICLE 2 : **Hébergement**

Pour chacun des participants :

→ hébergement en famille d’accueil (famille accueillant 3 élèves maximum et s’engageant à n’héberger aucun enfant / étudiant d’un autre organisme aux mêmes dates)

→ pensions complètes

ARTICLE 3 : **Programme obligatoire**

**JOUR 1 :** lundi 16 mars 2020

 Mise en place de l’autocar devant le collège

 Départ en direction de Calais. Traversée par l’Eurotunnel. Arrivée à Folkestone vers 13h00.

Route vers HOVE.

 L’après-midi. Initiation au cricket

 Accueil dans les familles vers 19h00. Dîner en famille (début de la pension complète)

**JOUR 2 :** mardi 17 mars 2020

 Rendez-vous à 8h00

Journée à Portsmouth.

Matin, découverte de la ville à travers un hunt fun (durée environ 2 heures)

Repas froid fourni par les familles hôtesses

Après-midi Visite du HMS Victory puis bowling (1 partie)

Retour 19h00

**JOUR 3 :** mercredi 18 mars

Matinée : Visite guidée à pied (en français) de Chichester. Visite de la cathédrale

 Déjeuner panier repas préparé par les familles hôtesses

Après-midi : visite du Fishbourne Roman Palace and Museum puis cream tea

Soirée : Retour dans les familles 19h00, dîner, nuit.

**JOUR 4 :** jeudi 19 mars

 Petit déjeuner en famille

 Départ à 7h30

 Journée à Londres. Visite de la tour de Londres

 Déjeuner panier repas préparé par les familles hôtesses

Mini-croisière sur la Tamise de Tower Pier à Westminster Pier puis découverte libre du quartier de Westminster. Départ de Londres vers 16h00.

**JOUR 5 :** vendredi 20 mars

Petit déjeuner en famille

Départ à 8h00

panier repas préparé par les familles hôtesses (fin de la pension complète)

Journée à Brighton

Matin : visite guidée du Royal Pavilion et promenade sur le Pier

Déjeuner FISH AND CHIPS à 12h30

Après midi : Promenade sur les Lanes et shopping.

Départ à 18h00

Embarquement à DOUVRES puis retour au collège.

**Toutes les dépenses doivent être comprises dans le devis (aucune participation supplémentaire ne peut être demandée aux familles).**

**Toutes les visites doivent être incluses.**

Autres prestations :

→ assistance d’un responsable local durant le séjour

→ assurances assistance, rapatriement et responsabilité civile

→ assurance annulation pour tout le groupe à proposer en option dans le devis

ARTICLE 4 : **Transport**

Transport en autocar du départ du voyage au retour devant l’établissement scolaire, comprenant les relais aller-retour, les frais de parking et de péages. Le car doit rester à disposition du groupe pour toutes les excursions prévues durant toute la durée du séjour.

Les traversées de nuit aller et retour

ARTICLE 5 : **Prix**

Le prix est exprimé en Euros.

L’offre inclura une assurance annulation pour tout le groupe et en précisera les conditions, elle doit faire apparaître un prix unitaire par élève et par accompagnateur (la gratuité pour les accompagnateurs est proscrite).

ARTICLE 6 : **Contenu de l’offre**

Les candidats auront à produire :

* L’acte d’engagement reprenant et acceptant les éléments du présent document
* Le descriptif de chaque prestation et leur prix
* Le descriptif de l’offre rédigé en langue française

Le candidat retenu devra dans un délai de 10 jours à compter de la demande qui lui en est faite par le collège apporter la preuve qu’il satisfait aux obligations en matière de droit du travail et à ses obligations fiscales et sociales. A défaut de production de ces informations, son offre sera rejetée.

Le marché est constitué d’un lot unique.

Le choix de l’offre :

Le choix des offres se fera en application de l’article 53 du code des marchés publics et selon les critères énoncés ci-dessous :

→ le prix : 50 %

→ la qualité des prestations : 50 %

Le prix comprend distinctement le transport, les visites détaillées et l’hébergement.

Quant à la qualité des services, une attention particulière sera portée sur l’assistance et le transport (sécurité et confort).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier directement avec les candidats les mieux placés par rapport aux critères mentionnés dans le cadre du présent marché.

ARTICLE 6 : **Paiement**

L’offre devra préciser les modalités de règlement du séjour (acompte, échéances…). La totalité des acomptes ne devra pas dépasser 70% du prix global du voyage, le solde n’étant réglé qu’après service fait.

**La publication de l’avis d’attribution du marché se fera sur le site d’AJI France**.